

**DECLARATION UE DE CONFORMITE AU REGLEMENT 2016/425 RELATIF AUX  
EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)**

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant

Madame Anne Sophie HERGAULT, en sa qualité de Présidente, représente la société

**FDG**

13-15 rue Paul Vaillant Couturier  
CS40323  
94312 ORLY CEDEX

agissant en tant qu'importateur d'EPI, ayant le statut de fabricant en application des articles 3 et 12 du règlement 2016/425

déclare que le(s) article(s) ci-dessous

Référence	Marque	Désignation
JH540610	Harmony	Masque de plongé adulte
JH540611	Harmony	Masque de plongé enfant
JH540612	Harmony	Masque de plongé junior

est (sont) conforme(s) aux exigences pertinentes du règlement 2016/425 relatif aux EPI.

Il(s) respecte(nt) les prescriptions pertinentes des normes harmonisées suivantes :  
EN 16805:2015

**Informations complémentaires :**

- EPI de classe I
- Protection contre les risques liés au contact prolongé avec l'eau.

Fait à Orly  
Le 20/06/2023

